

« A.B.B.D. COMMUNICATION »

société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
siège social : STRASBOURG (67000) – 26, avenue des Vosges
en cours d'immatriculation RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION EN DATE DU 5 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix,
et le cinq octobre,
à onze heures,

Les membres du Comité de direction de la Société se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur président.

Sont présents :

- Monsieur Damien BERJON, membre du comité de direction,
- Monsieur Bernard DUCARRE, membre du comité de direction,
- Monsieur Eric DUCARRE, membre du comité de direction.

Les membres du Comité de direction présents émargent le registre des présences en entrant en séance.

Monsieur Damien BERJON est choisi pour présider la séance du Comité de direction.

Le président constate que le quorum statutaire est réuni et qu'en conséquence, le Comité de direction peut valablement délibérer.

Puis, le Comité de direction délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Comité de direction.
- Pouvoirs.
- Questions diverses.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Comité est adopté à l'unanimité.

Le président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

Le Comité de direction décide en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions de l'article 17 des statuts sociaux de désigner en qualité de Président du Comité de direction, savoir :

- Monsieur Damien BERJON,
né le 13 février 1964 à LYON (6^{ème}), de nationalité française,
demeurant à GLEIZE (69400) - LA GRANGE CHERVET

qui a fait acte de candidature dès avant ce jour.

Monsieur Damien BERJON intervient alors à la présente délibération pour déclarer accepter son mandat de Président du Comité de direction et confirmer qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité.

POUVOIRS

Le Comité de direction donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération du Comité de direction pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

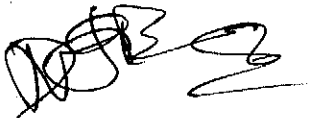
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Comité de direction.

M. Damien BERJON

M. Bernard DUCARRE

M. Eric DUCARRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DBJ', written over a horizontal line.

CERTIFIÉ CONFORME